

# A T T E S T A T I O N

La Fédération Suisse des Psychologues (FSP) atteste que les titulaires du titre de spécialisation

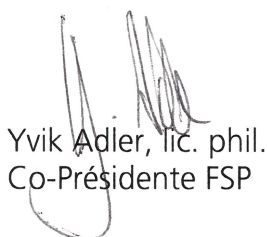
psychologue spécialiste en psychothérapie FSP

portent la dénomination de

psychothérapeute reconnu-e au niveau fédéral

en vertu de l'art. 49 de la loi sur les professions de la psychologie du 18 mars 2013 (LPsy; RS 935.81). Conformément à l'art. 9, al. 1 de l'ordonnance sur les professions relevant du domaine de la psychologie (OPsy; RS 935.811), les titulaires d'un titre de spécialisation FSP en psychothérapie ont achevé avec succès une filière de formation postgrade accréditée à titre provisoire au sens de l'annexe 2 OPsy avant le 31 mars 2018. Outre le titre de spécialisation FSP, ils sont donc habilités à porter le titre postgrade fédéral de «psychothérapeute reconnu-e au niveau fédéral».

Berne, le 1<sup>er</sup> octobre 2017



Yvik Adler, lic. phil.  
Co-Présidente FSP



Sabine Schlappi, lic.phil.  
Secrétaire générale FSP